



PANORAMA DE PRESSE

27/02/2019 07h40

CGT

SOMMAIRE

ACTUALITE SOCIALE

(13 articles)

L'Humanité

mercredi 27 février
2019

Ford Blanquefort : la CGT met la pression sur Bercy (437 mots)

Le syndicat exige la réquisition de l'usine, fermée par la multinationale, et le remboursement des aides publiques que cell...

Page 5

L'Humanité

mercredi 27 février
2019

Chez PSA, Tavares surjoue le patron social (720 mots)

Le constructeur affiche un chiffre d'affaires historique. Son PDG, Carlos Tavares, annonce le versement d'une prime, la CGT...

Page 6

L'Humanité

mercredi 27 février
2019

Bas salaires : ce n'est pas la faute aux immigrés (432 mots)

L'idée est assez répandue : l'immigration contribuerait à tirer les salaires vers le bas. L'assertion est assez étonnante q...

Page 8

L'Humanité

mercredi 27 février
2019

À Cognac, une vigne au goût amer pour des travailleurs tunisiens (1799 mots)

Payés quelques centaines d'euros, rabroués en permanence, virés du jour au lendemain... En Charente, trois saisonniers étrang...

Page 9

L'Humanité

mercredi 27 février
2019

1 800 personnes à la rue et sans solution à Lyon (591 mots)

Un collectif de travailleurs sociaux dénonce la dégradation de la prise en charge des personnes sans abri en région lyonnai...

Page 12



mercredi 27 février
2019

Ascoval, Alcatel, Alstom : l'industrie en plans (920 mots)

Sale semaine pour Bruno Le Maire. Lundi, devant des élus et des salariés, le ministre de l'Economie actait l'échec d'une so...

Page 13



mercredi 27 février
2019

Etat-industrie : on s'est dédit, rendez-vous dans vingt ans

(802 mots)

«Il ne faut pas tout attendre de l'Etat.» Le 13 septembre 1999, Michelin vient d'annoncer 7 500 suppressions de postes alor...

Page 15



mercredi 27 février
2019

Chez Alcatel-Lucent, la valse des plans de départs (748 mots)

Sur le site Nokia de Nozay (Essonne), spécialisé dans la R&D pour la future norme télécoms «5G», deux syndicalistes sont oc...

Page 17



mercredi 27 février
2019

Assurance chômage : cadres, à vous ! (904 mots)

Ils n'en sont pas encore au stade des «solutions». Mais en reprenant, comme prévu, le manche de la réforme de l'assurance c...

Page 19



mercredi 27 février
2019

«Il y a un réel danger à cantonner le rôle des syndicats à l'entreprise» (671 mots)

Pour Jean-Dominique Simonpoli, coauteur de l'ouvrage le Dialogue social en France : entre blocages et big bang (Odile Jacob...

Page 21



mercredi 27 février
2019

Enfin un geste pour les hôpitaux (301 mots)

Est-ce un geste «historique», comme le dit la ministre de la Santé ? Mardi, Agnès Buzyn a, en tout cas, annoncé une hausse ...

Page 23



mercredi 27 février
2019

Les partenaires sociaux entre attentisme et inquiétude (568 mots)

« Le gouvernement s'apprête à mettre en oeuvre toutes ...

Page 24



mercredi 27 février
2019

Raymond Soubie : « Le problème est l'attractivité des syndicats et du patronat » (818 mots)

Spécialiste du monde social et président des sociétés de conseil Alixio et Taddeo, Raymond Soubie analyse les conséquences de l'éch...

Page 25

MOUVEMENTS SOCIAUX

(3 articles)



mercredi 27 février
2019

Gardes à vue de gilets jaunes : les consignes de la discorde

(365 mots)

Les consignes sont pour le moins surprenantes. Dans une note rédigée le 12 janvier et adressée à tous les magistrats du par...

Page 28



mercredi 27 février
2019

" Gilets jaunes " : le Conseil de l'Europe demande la suspension du LBD (941 mots)

La commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a rendu public, mardi 26 février, un mémorandum -relativement ...

Page 29



mercredi 27 février
2019

Licenciés sans ménagement, les ArjoWiggins montent à Bercy

(523 mots)

Jouy-sur-Morin Par Hendrik Delaire (avec J.O. et Sé.B.) Au moment de recevoir ma lettre de licenciement,...

Page 31

ACTUALITE SOCIALE



SOCIAL-ECO

Ford Blanquefort : la CGT met la pression sur Bercy

Le syndicat exige la réquisition de l'usine, fermée par la multinationale, et le remboursement des aides publiques que celle-ci a perçues sans contrepartie.

Alors que le gouvernement a pris acte, lundi, de la décision, de Ford de fermer son usine de Blanquefort (Gironde), la CGT contre-attaque. Pour empêcher la disparition de 800 emplois, le délégué cégétiste Philippe Poutou a appelé le pouvoir à « réquisitionner l'usine » afin de préserver une activité industrielle sur le territoire. « On nous dit que l'État n'a pas vocation à "nationaliser" ou à "réquisitionner" et à fabriquer des boîtes de vitesses ? Mais l'État a-t-il vocation à laisser disparaître les usines et les emplois ? », a interrogé le syndicaliste.

Philippe Poutou a déploré que le gouvernement n'ait pas pu contraindre le constructeur américain à accepter l'offre de reprise de Punch Powerglide. Cette décision entraîne l'arrêt du site et condamne quelque 800 emplois. À l'État de « sortir d'une posture d'impuissance, en se confrontant réellement à la multinationale », à ses « logiques destructrices et antisociales ».

15 millions d'euros d'aides ont été versés au constructeur américain

De son côté, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a jugé « indigne » le comportement du constructeur américain. « Nous regrettons que cette offre, une nouvelle fois, n'ait pas été acceptée par Ford et que la porte soit restée fermée », a-t-il déclaré, en conférence de presse, au terme d'une réunion à Bercy avec les représentants du personnel et les élus locaux. Pour le ministre, Ford doit « payer ce qu'il doit aux salariés (...). Nous voulons que le plan social soit le plus solide possible pour l'ensemble des employés ».

Face à ces injustices, la CGT a exigé un remboursement des aides publiques perçues par la multinationale ces dernières années. Interrogé sur le sujet par France Info, le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux, a précisé que les sommes ver-

sées, sans contrepartie, au constructeur américain, s'élèvent à 15 millions d'euros. Mais « on ne peut pas les demander, car ces 15 millions d'aides étaient liés à des engagements sur l'emploi que Ford a tenus », a-t-il osé justifier, alors que l'entreprise laisse sur le carreau quelque 800 salariés.

De son côté, Bruno Questel, le vice-président du groupe la République en marche à l'Assemblée nationale, se dit, lui, prêt à « travailler sur une évolution de la loi avec une obligation de restitution de tout ou partie de l'argent ou d'investissements lourds dans la requalification du site ou l'accompagnement en requalification professionnelle des salariés concernés ». En attendant, la CGT ne compte pas rester spectatrice du désastre industriel. « Il y a encore une chance de sauver un bout d'usine et le plus d'emplois possible », estime le syndicat. ■

par Lola Ruscio





Chez PSA, Tavares surjoue le patron social

Le constructeur affiche un chiffre d'affaires historique. Son PDG, Carlos Tavares, annonce le versement d'une prime, la CGT réclame une augmentation générale des salaires.

«Le PDG de PSA est un patron heureux, car l'entreprise a obtenu des résultats qu'on peut qualifier d'historiques.» L'autosatisfecit est signé Carlos Tavares, à la tête de la marque au lion alors qu'il annonçait, hier, un chiffre d'affaires de 74 milliards d'euros pour l'exercice 2018 (contre 65 milliards d'euros en 2017 et 54 milliards d'euros en 2016). «J'en suis très heureux pour l'ensemble des salariés, et je veux les remercier très sincèrement, leur adresser mes félicitations appuyées. Ils ont été absolument formidables», a-t-il enchaîné au micro de la matinale de France Info, avant d'annoncer la distribution d'une prime de performance et d'intéressement de «3 810 euros» aux salariés «gagnant au maximum deux Smic». Une prime annuelle en augmentation de 43% sur un an, suivant «tout à fait les résultats de l'entreprise, puisque la marge opérationnelle de l'entreprise a elle aussi augmenté de 43%», a poursuivi Carlos Tavares.

Si, pour Christine Virassamy, de la CFDT, cette prime «n'est qu'un juste retour de tous les efforts consentis ces dernières années par les salariés», la CGT, elle, estime que, derrière l'apparente générosité du patron de PSA, la réalité est bien plus nuancée. D'abord par le truchement de l'arithmétique. Car «Carlos Tavares additionne prime d'intéressement et prime "gilet jaune"», explique le syndicat. Dans le détail, ce geste encouragé par Emmanuel Macron pour répondre à la colère sur le

pouvoir d'achat s'élève, chez le constructeur automobile, à 600 euros en moyenne par salarié. Une fois retranchée la prime Macron à l'intéressement, restent donc 3 210 euros. Une somme brute équivalente à 2 900 euros net, a calculé le syndicat. D'autant que seuls les salariés justifiant de «100% de présence» encaisseront l'intéressement dans sa totalité.

« Personne ne va toucher, à l'intérieur de l'usine, 2 900 euros »

En d'autres termes, poursuit la CGT, «le moindre arrêt maladie fait chuter le montant de la prime». En réalité, résume Jean-Pierre Mercier, délégué syndical central CGT de PSA, «personne ne va toucher, à l'intérieur de l'usine, 2 900 euros». Non seulement, donc, l'intéressement annoncé est surestimé, mais il ne concerne en outre pas tous les salariés. Ainsi, note la CGT, «les intérimaires en sont exclus alors qu'ils ont participé, comme les salariés en CDI, aux milliards de bénéfices». Une «injustice», selon le syndicat, et alors qu'en 2018 PSA embauchait en France 60 000 salariés, dont 8 000 intérimaires.

Largement encouragé par le gouvernement, au travers par exemple de la loi Pacte en cours d'examen au Parlement, la modulation de la rémunération via l'intéressement ou la participation recouvre un certain nombre

d'effets pervers, au premier rang desquels l'absence d'augmentation régulière des salaires. Non soumises à cotisations sociales et patronales, ces primes exceptionnelles contribuent dans les faits à assécher les finances de la Sécurité sociale, en donnant l'illusion aux salariés d'une amélioration sensible de leur pouvoir d'achat. «On veut moins de primes et plus de salaires», a ainsi réagi la CGT de PSA, hier, dans un contexte interne tendu de négociations annuelles obligatoires (NAO).

Lors de la quatrième réunion de négociation sur les salaires, mardi dernier, la direction s'est bornée à proposer pour les techniciens et agents de maîtrise une augmentation générale de 1,4% et de 1,7% pour les ouvriers, soit 38 euros brut mensuels, représentant «à peine un euro par jour», souligne la CGT. En somme, poursuit Jean-Pierre Mercier, «ce que les salariés demandent, c'est de gagner maintenant des augmentations de salaire. Car demain nos pensions de retraite, nos primes seront extrêmement basses».

Déterminés à faire entendre leur voix, une centaine de salariés ont débrayé, hier, dans la foulée des annonces de Carlos Tavares, «sur au moins quatre sites en France», à Valenciennes (Nord), à Charleville (Ardennes), à Metz-Borny (Moselle) et à Sevelnord (Nord), confie Jean-Pierre Mercier. Avec un mot d'ordre : augmentation des salaires et maintien des emplois. Car, alors que Carlos Ta-

vares s'enthousiasme sur les résultats historiques de PSA, la direction du constructeur a annoncé, en moins de trois mois, la fermeture de deux sites : Hérimoncourt (Doubs) et Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). En

tout, 524 emplois sont menacés, auxquels s'ajoute « un nouveau plan de 1 900 suppressions de postes sous forme de départs plus ou moins volontaires », dénonce la CGT, qui insiste : « Les milliards de bénéfices

doivent servir à maintenir les emplois et non à les détruire. » ■

par Marion D'allard





Bas salaires : ce n'est pas la faute aux immigrés

L'idée est assez répandue : l'immigration contribuerait à tirer les salaires vers le bas. L'assertion est assez étonnante quand on sait que seulement 6% des actifs sont étrangers et qu'ils sont davantage représentés au sein de catégories sociales qui ne sont pas forcément les plus mal payées parmi les mal payées : les ouvriers particulièrement, au sein desquels ils représentent 10% des effectifs. Ils constituent aussi, de manière plus surprenante, 9% des commerçants, artisans et chefs d'entreprise. Mais, derrière sa fausse évidence, l'idée tend à occulter une réalité bien plus importante.

Si la France est devenue un pays de bas salaires, surtout dans les services, ce n'est pas la faute de l'immigré du coin, cela tient à des politiques délibérées conduites depuis des décennies par des gouvernements de droite et du Parti socialiste qui visent à baisser le coût du travail, avec

l'illusion que cela pourrait rendre le pays plus performant dans certaines productions et activités de basse ou de moyenne gamme. Depuis le début des années 1990, d'une alternance à l'autre, c'est à qui, au sein des ministères, sous la pression du Medef et du CAC 40, fera le plus de zèle pour alléger les cotisations patronales, particulièrement sur les bas salaires. En 2013, François Hollande a instauré le Cice sous forme d'un crédit d'impôt calculé en pourcentage des rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le Smic, soit 4% en 2013, 6% de 2014 à 2016, 7% en 2017 et enfin 6% en 2018. En 2015, le pacte de responsabilité a réduit le taux de cotisations d'allocations familiales de 1,8 point en dessous de 1,6 Smic. Cette baisse a été étendue jusqu'à 3,5 Smic à partir du 1er avril 2016. Fin 2019, on devrait même aboutir à cette situation complètement folle : les entreprises ne devraient plus payer de cotisations sociales au niveau du Smic.

Le patronat ne versera plus un sou à la Sécurité sociale pour des salariés qui comptent parmi ceux ayant le plus besoin de protection sociale ! Les patrons ont donc tout intérêt à se spécialiser dans des activités pour lesquelles ils seront exonérés de cotisations. Résultat : la France compte une forte proportion de salariés payés au Smic : 11% exactement.

En vérité, en tentant de pointer le doigt et les colères vers les immigrés, libéraux et populistes d'extrême droite entendent dissimuler que l'austérité salariale ne bénéficie qu'à une seule catégorie sociale : les actionnaires du CAC 40.

Entre salaires et dividendes, il faut choisir. C'est le coût de la finance qu'il faut réduire, c'est lui qui plombe l'emploi et fait pression sur les salaires. ■





CUISINE

À Cognac, une vigne au goût amer pour des travailleurs tunisiens

Payés quelques centaines d'euros, rabroués en permanence, virés du jour au lendemain... En Charente, trois saisonniers étrangers, épaulés par la CGT, attaquent aux prud'hommes leur employeur, un prestataire de services viticole sans scrupule.

Lorsqu'ils ont quitté la Tunisie, ils n'imaginaient pas le traitement qui leur serait réservé. Entre novembre 2018 et fin janvier, Mustafa, Ali, Karim, Mehdi (1) et bien d'autres sont venus en France légalement, via l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), dans l'espoir de gagner un salaire de 1 400 euros pour 35 heures, avec contrat et visa de travail pour quatre et six mois, et l'assurance d'être logés, nourris gratuitement. L'Ofii joue ainsi le rôle d'intermédiaire pour des entreprises qui souhaitent embaucher des étrangers, une fois que l'employeur a démontré qu'il lui était impossible de recruter sur le marché du travail français. C'est manifestement le cas de l'entreprise SNC Métayer, basée dans le village charentais de Graves-Saint-Amant, à 25 kilomètres d'Angoulême. Gérée par deux frères, Joël et Jean-Luc Métayer, cette entreprise fournit des services aux producteurs de cognac et emploie une soixantaine de saisonniers viticoles roumains et tunisiens. Partout en France, dans le domaine viticole, la sous-traitance est montée en flèche. Mais quid du respect des conditions de travail et des droits des salariés ?

Cette entreprise n'avait jamais fait parler d'elle jusqu'au jour où l'un des Tunisiens se rend dans le bureau de la direction pour comprendre les raisons de sa faible rémunération. Un mois après son arrivée, Mehdi demande au patron pourquoi il ne touche pas le Smic, comme c'est la

règle en France et comme le stipule le contrat de travail. Ulcéré par une telle audace, celui-ci lui répond : « Vous, les Tunisiens, vous êtes tous des terroristes, ici, c'est moi qui fais la loi, c'est la loi de Jean-Luc. » Des propos que l'employeur nie en bloc. Les fiches de paie, que l'Humanité a pu consulter, sont aléatoires, variant, sans explication, entre 200 et 1 000 euros.

« Tous les jours, il rentrait dans le mobile home sans frapper »

Pourtant, ces Tunisiens, depuis leur arrivée, travaillent dans les rangs de vigne à coups de 9 heures par jour, avec une demi-heure de pause, sans broncher. En plus d'une caution versée de 200 euros à leur arrivée pour l'hébergement, ils logent dans des mobile homes payants (240 euros par personne) et disposent d'une voiture, elle aussi payante (0,40 centime le kilomètre), pour aller faire leurs courses dans le village d'à côté.

En Tunisie, Mehdi était éleveur bovin dans une entreprise agricole. Payé une misère, il se renseigne auprès de l'Ofii qui l'encourage à travailler la vigne en France. « Ils nous ont dit qu'on aurait une nouvelle expérience. Après avoir passé une visite médicale et obtenu le visa, nous sommes arrivés à deux à Bordeaux le 28 décembre. Joël Métayer est venu nous chercher et nous a conduits jus-

qu'à Graves-Saint-Amant. Il nous a prévenus qu'on n'allait pas gagner beaucoup. Il nous disait ça souvent. » Quand les fiches de paie arrivent fin janvier, Mehdi, 40 ans, ne comprend pas : « Il est écrit 272,29 euros. Métayer avait déduit la caution, le loyer, la voiture, mais ça ne suffisait pas à expliquer un salaire si bas. » Mehdi est choqué par les mauvaises conditions d'emploi : « On travaillait sous la pluie sans aucune protection particulière. Je suis tombé malade et je suis allé voir le médecin. Ma tension était très élevée. J'étais déprimé. Je ne mangeais pas beaucoup le midi. J'avais l'impression d'être traité comme un esclave », souffle-t-il. Karim, lui aussi éleveur bovin en Tunisie, confirme : « On travaillait sans pause et sans protection. Au bout de quelques jours, j'ai eu une infection intestinale. Je suis allé voir le médecin qui m'a donné un traitement. Quand je suis rentré, Joël Métayer m'a dit : "Alors ? Tu as pris ta carte de fidélité chez le médecin ?" Je n'ai rien dit. Il rentrait tous les jours sans frapper dans le mobile home. »

Rapidement, l'employeur considère qu'Ali ne va pas assez vite

Dernier arrivé, fin janvier, Ali n'a pu travailler que deux jours avant d'être mis à la porte par les frères Métayer. Ballotté d'un centre d'hébergement d'urgence à un autre depuis le 8 fé-

vrier, Ali se sent floué. Dès le départ, tout s'est mal passé. À cause de retards dans la délivrance des visas, Ali, dont le contrat commençait théoriquement en novembre, n'a pu quitter Tunis que le 4 février. À son arrivée à l'aéroport de Bordeaux, personne pour le recevoir. « J'ai appelé Joël Métayer et il m'a dit "je ne suis pas ton père, débrouille-toi pour venir". J'ai dormi à la gare de Bordeaux. Et j'ai pris le train jusqu'à Angoulême. Les contrôleurs m'ont mis une amende de 100 euros. Après, au téléphone, il m'a dit d'aller à Châteauneuf-sur-Charente. J'y suis allé et je l'ai attendu trois heures. » Lorsque Joël Métayer le conduit sur place, il lui propose un mobile home. Dès le lendemain, Ali commence à tirer les bois. Mais, rapidement, l'employeur considère qu'il ne va pas assez vite. « Je ne savais pas faire, j'avais besoin qu'il prenne le temps de me montrer le travail. Il ne m'a pas formé », assure Ali. Joint par téléphone, Joël Métayer se justifie ainsi : « J'ai dit à Ali de ne pas venir en France car nous n'avions plus besoin de main-d'œuvre. Malgré notre courrier pour le prévenir, il a quand même pris l'avion. Il a fait l'innocent. Il nous a mis devant le fait accompli. Ensuite, tout était prétexte pour ne pas travailler. »

« Si on ne partait pas, il enverrait les chiens sur nous »

Pourtant, dans un mail daté du 24 janvier 2019, envoyé à une employée de l'Ofii, et transmis à plusieurs travailleurs, dont Ali, Jean-Luc Métayer s'appropriait encore à les recevoir et leur faisait parvenir « un dernier message avant votre départ », où il donne quelques étonnantes indications : « Pensez à emmener des vêtements chauds (gants, bonnets, manteau...), ainsi que des bottes de pluie car, en France, les hivers sont relative-

ment froids. Pensez aussi à emmener un oreiller pour votre lit. Autre sujet, vous allez commencer à travailler en fin de mois, cela veut dire que votre salaire pour le mois de janvier va être bas, voire quasiment nul. Il est impératif de prévoir un peu d'argent afin de pouvoir tenir tout le mois de février. Pour ceux qui ne le savent pas, la vie en France est relativement chère. »

À plusieurs reprises, après avoir reçu leur fiche de paie, bien en dessous des 1 400 euros annoncés, quelques Tunisiens demandent aussi l'ouverture d'un compte en banque pour pouvoir recevoir les salaires. Là encore, l'employeur refuse catégoriquement. Les neuf Tunisiens arrivés entre décembre et fin janvier commencent à agacer sérieusement les frères Métayer. Le 7 février, Ali se fait sermonner par Joël Métayer qui lui dit : « Tu ne comprends rien au travail, tu n'es pas intéressé. » Le 8 février, à 9 heures, il débarque dans le mobile home et dit à Ali de partir immédiatement. Puis, il convoque les autres Tunisiens et leur fait signer des documents, dont une rupture anticipée du contrat de travail, sans leur laisser le temps de les lire. Il donne les fiches de paie et les salaires pour faire le solde de tout compte. Pour deux jours de travail, soit quatorze heures, Ali reçoit... 5,59 euros. « Il nous a menacés, témoigne Mehdi. Il nous a dit que si on ne partait pas, il enverrait les chiens sur nous. » Alors, les neuf travailleurs ont quitté le village à pied, avec leurs bagages, jusqu'à la gare de Châteauneuf-sur-Charente, située à 7 kilomètres. « C'est faux, répond Joël Métayer en rigolant, pas des chiens ! Je suis ahuri par ce déchaînement de choses ridicules. Nous faisons de la prestation de services en parfaite harmonie. Le fond de l'histoire, c'est que les Tunisiens ne viennent pas ici pour travailler... C'est une chance immense que d'arriver en France. En deux

jours, on voit bien qui s'investit. Les Tunisiens disent qu'ils n'ont pas d'argent et après je les retrouve au café du coin en train de boire des cafés. Mais quand on me prend pour un imbécile, ma générosité a des limites. » Un des travailleurs tunisiens, soutenu par une connaissance, trouve le contact de l'union locale CGT d'Angoulême. C'est la secrétaire générale de Charente, Samantha Dumousseau, qui reçoit trois des neuf virés, choqués et démunis.

« Il y a eu une rupture abusive de CDD »

Dans un premier temps, elle essaie d'appeler l'employeur Métayer pour trouver un accord à l'amiable. Peine perdue. Elle raconte l'échange : « Jean-Luc Métayer m'a dit que les Tunisiens étaient tous des fainéants et que les Roumains, eux, ne faisaient pas d'histoires. Il m'a dit qu'ils ne travaillaient pas assez vite. Je lui ai répondu qu'on ne pouvait pas demander à quelqu'un qui ne connaît pas ce métier de faire 400 pieds en une heure. Déjà, quand on fait 100 pieds de l'heure, c'est du bon travail... Ali faisait 20 pieds de l'heure. Il ne pouvait pas faire mieux. Il faut des mois parfois pour comprendre et bien faire dans ce type de métier. » L'entretien tourne court lorsque Samantha Dumousseau lui explique que payer un travailleur 5 euros pour deux jours, ça s'appelle simplement de l'exploitation. Jean-Luc Métayer raccroche.

Une enquête a été ouverte par l'inspection du travail et la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Angoulême. Quant à la CGT, elle accompagne les trois Tunisiens avec un avocat pour porter l'affaire devant les prud'hommes. C'est Gwladys Audubert-Lalande, membre du secrétariat des droits, libertés et actions juri-

diques de la CGT, qui accompagne désormais ces trois Tunisiens dans leurs démarches. Pour elle, « il y a eu manifestement une rupture abusive des CDD et leurs salaires ne leur ont pas été versés dans leur totalité. Sans parler des possibles heures supplémentaires non payées... Le problème, c'est que leur contrat de travail et leur visa sont liés à l'entreprise Mé-tayer. Aujourd'hui, ils n'ont pas le droit d'aller travailler ailleurs. Ils vont faire une demande de visa de travail, mais ils sont délivrés au compte-gouttes. Cette situation les

fragilise d'autant que la procédure risque d'être longue ». Contacté par nos soins, l'Ofii botte en touche, estimant, par la voix de son directeur Stéphane Darmas, que « nous ne faisons que vérifier l'existence d'un contrat de travail » (voir encadré).

Aujourd'hui, ces trois Tunisiens errent de foyer en foyer sans un sou, autour d'Angoulême. Ils sont pétrifiés à l'idée de rentrer en Tunisie. Mehdi, qui a perdu sa mère alors qu'il travaillait dans les vignes, début février, n'a plus d'attaches en Tunisie.

Ali, lui, a mis toutes ses économies dans cette promesse d'emploi saisonnier. « Il n'y a pas de travail en Tunisie. Je ne peux pas faire vivre ma femme et ma fille de 9 ans. Je veux travailler et je veux apprendre, mais je refuse d'être traité comme un esclave. » ■

(1) Tous les prénoms ont été modifiés.

par Ixchel Delaporte





SOCIÉTÉ

1 800 personnes à la rue et sans solution à Lyon

Un collectif de travailleurs sociaux dénonce la dégradation de la prise en charge des personnes sans abri en région lyonnaise, faute de financements suffisants.

Une image, ça se construit. Lentement, patiemment, avec l'aide d'une armée de communicants et autres conseillers. Et parfois, ça se fracasse sur la réalité, en quelques secondes. Prenez Emmanuel Macron enfilant blouson de cuir et jean pour aller se faire photographier en maraude auprès des SDF de la capitale, accroupi devant ceux « qui ne sont rien », genre « je ne suis pas le président des riches ». Et patatras ! Voilà qu'à Lyon le collectif Hébergement en danger, nouvellement créé, dénonce les conditions de prise en charge – ou plutôt, de non-prise en charge – des personnes en demande d'hébergement.

Sophie (1) fait partie de ces travailleurs sociaux qui lancent l'alerte. « Il y a déjà eu des actions les années précédentes, explique-t-elle, mais là, ce qui nous a motivés, c'est la transformation de nombreuses places d'hébergement d'urgence en places fléchées "insertion". » Un changement qui a pour effet d'exclure de leur bénéfice les personnes en situation irrégulière. De ce fait, écrit le collectif, « une personne ou famille sans titre de séjour ne pourra bientôt plus prétendre qu'à une "mise à l'abri" de courte durée et discontinuée, dans des hébergements collectifs et provisoires. Elle sera remise à

la rue au bout de quelques jours ».

« Même pour une famille avec des enfants en bas âge, c'est très long »

Pourtant, reprend Sophie, « la loi est claire : même en hébergement d'urgence, on est censé pouvoir rester, en attendant une solution durable, et non retourner à la rue. C'est le principe de la continuité de l'hébergement ». Il faut en effet distinguer les dispositifs de simple mise à l'abri, pour une nuit ou deux, des hébergements en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) répondant à des situations dont le degré d'urgence est apprécié par les services sociaux, et d'où on est censé sortir seulement après qu'une solution plus durable a été trouvée.

Or, sur Lyon, la situation est plus que tendue : « Plus de 1 800 personnes sont à la rue sans solution », dénonce le collectif. Les délais pour obtenir une place d'hébergement sont tout simplement insupportables : « Même pour une famille avec des enfants en bas âge, c'est très long. Mais si vous êtes un homme seul en bonne santé, alors là, rien à espérer avant deux ans et demi ou trois ans ! » Une partie de l'explication tient dans le fait que les

personnes hébergées, si elles sont en situation irrégulière, ne peuvent travailler sur leur sortie puisqu'elles n'ont aucun droit : ni au travail, ni au logement. « Elles restent donc très longtemps en CHRS », reprend Sophie, ce qui contribue à l'engorgement du dispositif.

D'autres facteurs aggravants s'ajoutent. L'État favorise désormais le principe « le logement d'abord », qui cherche à procurer des logements aux personnes à la rue sans passer par les CHRS... mais qui « ne peut concerner que les personnes inséparables », précise Sophie, excluant encore les sans-papiers. Surtout, tout le dispositif pâtit de la baisse des financements décidée depuis 2018 : 57 millions en moins en quatre ans pour les seuls CHRS, dont 20 millions dès 2018. Dans un tel contexte, la proclamation de 5 000 places supplémentaires au printemps 2018 est apparue comme du vent, car non financée. Du vent comme celui qui souffle, glacial, sur les trottoirs où un jeune président en jean fait mine de se pencher sur le sort de ses concitoyens les plus fragiles... ■

(1) Le prénom a été changé à la demande de l'intéressée.

par Olivier Chartrain





ÉVÉNEMENT

ASCOVAL, ALCATEL, ALSTOM...

Ascoval, Alcatel, Alstom : l'industrie en plans

En actant coup sur coup l'impossible reprise du site Ford de Blanquefort et l'échec de celle de l'aciérie de Saint-Saulve, le ministre de l'Economie illustre l'incapacité de l'Etat à sauver les usines françaises.

Sale semaine pour Bruno Le Maire. Lundi, devant des élus et des salariés, le ministre de l'Economie actait l'échec d'une solution de reprise pour l'usine Ford de Blanquefort (Gironde) appelée à fermer ses portes. Elle laissera 800 salariés sur le carreau. «*L'attitude de Ford est indigne d'un grand groupe industriel*», s'est emporté le ministre, se souvenant sans doute que les dirigeants du constructeur automobile n'avaient pas daigné le prendre au téléphone au moment de l'annonce de la fermeture de ce site.

A lire aussi Chez Alcatel-Lucent, la valse des plans de départs

Le lendemain, mardi, Le Maire réunissait toutes les parties prenantes de l'aciérie Ascoval de Saint-Saulve (Nord). Cette ancienne filiale du groupe Vallourec, larguée sans ménagement par sa maison mère en 2016, recherche désespérément un nouvel actionnaire afin d'éviter la liquidation judiciaire. Depuis deux mois, l'entreprise et ses 281 salariés se croyaient sauvés avec l'arrivée d'un repreneur, le groupe Altifort. Le tribunal de grande instance de Strasbourg avait même, le 19 décembre, acté l'opération. Finalement, l'acquéreur s'est avéré dans l'impossibilité de réunir les 35 millions d'euros nécessaires à la poursuite de l'activité. Là aussi, au sortir d'une réunion houleuse au 7e étage du ministère de l'Economie, Le Maire s'est montré très critique : «*Altifort a trompé les*

salariés. Je lui ai demandé de se retirer de toute possibilité de reprise du site d'Ascoval.» Un participant à la réunion décrypte cette sortie : «*Le ministre se sent mis en danger par ces dossiers, c'est pour cela qu'il cogne dur.*»

Fin de la partie, en tout cas, et retour à la case départ pour Ascoval et ses salariés. Cette entreprise n'a plus que trois mois de trésorerie devant elle. Au-delà et faute de repreneur, elle devra baisser le rideau. Ce mercredi matin, une audience au tribunal de grande instance de Strasbourg doit d'ailleurs statuer sur le délai imparti pour trouver une solution. Il ne devrait pas dépasser un mois.

Course à l'échalote

Ces deux affaires illustrent l'impuissance grandissante de l'Etat, dès lors qu'une entreprise de taille significative bat de l'aile. La puissance publique est de moins en moins présente dans le capital de fleurons industriels, ce qui réduit les directives plus ou moins discrètes passées aux conseils d'administration. Par ailleurs, à Bruxelles, la Commission européenne surveille comme le lait sur le feu la moindre subvention accordée à l'industrie, du fait de l'interdiction des aides d'Etat aux entreprises. Résultat, le ministère de l'Economie en est souvent réduit à bricoler des solutions bancales en cherchant des repreneurs plus ou moins solides et en tordant le bras

aux banques afin qu'elles accordent des délais de paiement ou de remboursement de crédit.

L'aciérie Ascoval en est une malheureuse illustration. Depuis plusieurs années, le groupe Vallourec cherche à se débarrasser de cette filiale. En 2016, il trouve un repreneur à la santé financière déjà fragile : Asco-metal, qui jette l'éponge dix mois plus tard. La course à l'échalote reprend pour dégoter un autre candidat à la reprise. Le seul qui émerge est un entrepreneur franco-belge, Bart Gruyaert. A la tête du groupe Altifort, il a déjà racheté neuf entreprises dans le secteur de l'acier et l'usinage des pièces métalliques et compte 1 500 salariés en France. Seul hic, il faut mettre 35 millions d'euros sur la table pour prétendre à la reprise d'Ascoval avec quelques chances de succès. Le repreneur annonce disposer de 10 millions d'euros sur ses fonds propres et 25 millions fournis par des investisseurs espagnols.

Mais le 19 novembre, coup de théâtre. La Banque de France dégrade la note financière d'Altifort au regard de ses résultats. Cette décision est un véritable boulet pour le repreneur, qui voit les banques lui fermer le robinet du crédit et les fournisseurs demander à être payés sans délai. Pourtant, Le Maire continue de soutenir cette solution au motif qu'il s'agit «*du seul candidat*». Le 18 janvier, à la salle des fêtes de Saint-Saulve, siège d'Ascoval, une réception est même

organisée pour célébrer l'heureuse issue du dossier. Bart Gruyaert est présent, Xavier Bertrand, président de la région Hauts-de-France, également. Tout le monde, l'Etat en tête, se réjouit du sauvetage, alors qu'à Bercy les difficultés du repreneur sont connues. Deux mois plus tard, rien ne va plus et l'Etat, acculé, cherche un nouveau chevalier blanc. Deux industriels italiens ont été approchés, tout comme des fonds d'investissement, mais il ne s'agit que de contacts préliminaires.

Pendant ce temps-là, un certain nombre d'acteurs du dossier s'interrogent sur ceux qui auraient intérêt à ce qu'aucune solution ne soit trouvée : «*L'objectif de Vallourec est que notre*

aciérie ferme ses portes. Chaque nouveau client qui a signé avec nous a fait l'objet de pressions», assure Bruno Kopczynski, délégué CFTD d'Ascoval et représentant de l'intersyndicale de l'entreprise. Du côté d'Alfort, c'est désormais silence radio. «*Surveillez votre communication*», a intimé Bruno Le Maire à son PDG lors de la réunion qui s'est tenue mardi à Bercy.

Carnet de chèques

Hasard ou coïncidence, Alfort a fait l'objet d'un contrôle fiscal depuis qu'il s'intéresse à Ascoval. Un des acteurs du dossier détaille cependant une issue à laquelle, jusqu'à présent, peu ont pensé. Le 17 juillet 2018, la cour d'appel d'Amiens a rendu une

décision qui pourrait faire jurisprudence et s'appliquer au cas Ascoval. Elle a considéré qu'un groupe industriel qui se débarrasse d'une de ses filiales peut être tenu responsable de sa déconfiture, même plusieurs mois après. L'industriel Electrolux France en a fait les frais, et a dû sortir son carnet de chèques pour honorer le passif d'une de ses ex-filiales et payer de solides indemnités à ses anciens salariés. «*Typiquement le cas de figure de Vallourec avec Ascoval*», confie cette source très au fait du dossier à *Libération*. Dans l'industrie aussi, l'effet boomerang existe. ■

par Franck Bouaziz





ÉVÉNEMENT

ANALYSE

Etat-industrie : on s'est dédit, rendez-vous dans vingt ans

De l'aveu d'impuissance de Jospin en 1999 face aux fermetures d'usines à la volonté de Macron de se défaire d'Alstom, retour sur deux décennies de démission politique.

«*Il ne faut pas tout attendre de l'Etat.*»

Le 13 septembre 1999, Michelin vient d'annoncer 7 500 suppressions de postes alors que le bibendum fait de gros profits. Et le Premier ministre socialiste de l'époque, Lionel Jospin, prononce cette fameuse phrase qui sonne comme une défaite de «l'Etat stratège» face à la loi du marché. Alors que la France tremble à nouveau pour ses usines, le pouvoir politique semble avoir renoncé à piloter la stratégie industrielle du pays. L'ère des «grands programmes» - qui a donné naissance au Concorde, au TGV, à Airbus et à la fusée Ariane - est en effet révolue. Et tout indique que l'on est entré dans celle des délocalisations et des licenciements boursiers. En matière de coût du travail, la France ne peut plus lutter avec le Maghreb, l'Est, la Chine, constate avec fatalisme le chœur des «experts». A la planification conquérante des années De Gaulle et Pompidou succède l'impuissance inavouable des gouvernants de droite comme de gauche rendus au néolibéralisme anglo-saxon. Et c'est encore Jospin qui s'y colle. A un ouvrier de LU qui lui demande de se bouger pour sauver son emploi, il répond : «*Si à chaque fois qu'il y a un plan social on doit nationaliser !*» Cet aveu brutal scellera, pour partie, la défaite du 21 avril 2002.

Rideau. En dépit des déclarations claironnantes qui suivront en matière de «*patriotisme économique*», le cours de Bourse l'emportera désormais toujours sur l'emploi et le

«made in France». Les gouvernants se contentent maintenant «*d'accompagner*» socialement les grandes mutations provoquées par la mondialisation et la technologie. En débloquent ici des aides à la revitalisation des bassins d'emploi, là des incitations au maintien de «l'outil». Mais sans parvenir à éviter la litanie des plans sociaux qui frappent inlassablement la France, du Nord à l'Est : Metaleurop, Goodyear, Florange, Gandrange... Ces deux derniers dossiers colleront aux doigts des présidents Sarkozy et Hollande, qui avaient promis d'éviter l'arrêt sans solution des hauts fourneaux. Entre 1980 et 2007, l'industrie française va perdre 2 emplois sur 5, les effectifs salariés passant de 5,3 à 3,4 millions, selon l'Insee. Et entre 2006 et 2015, ce sont plus de 530 000 emplois qui seront détruits par la fermeture de 27 000 usines... On dégaîne de grands plans «*nouvelle France industrielle*», comme un simulacre du colbertisme passé. Et on légifère pour imposer la recherche d'un repreneur aux employeurs qui tirent le rideau sans se soucier de la casse. C'est la tardive «loi Florange» de 2014 impulsée par Arnaud Montebourg, éphémère ministre du «Redressement productif».

Plus-value. Mais la messe est dite dès 2001 par Serge Tchuruk, qui décrit «*l'entreprise sans usines*» en marquant le fleuron des télécoms français Alcatel à l'américain Lucent. Ce sera le désastre que l'on sait qui finira par une vente en rase campagne à Nokia. Dans les deux décennies qui suivent,

les champions industriels français vont tomber un à un comme des dominos sous l'effet conjugué des fusions-acquisitions ou inversement des «spin-offs» (séparations d'activités) dictées par les financiers. Ce sera d'abord l'ex-CGE (Compagnie générale d'électricité) démantelée pour laisser GEC-Alsthom et Alcatel foncer droit dans le mur chacun de leur côté. Alstom perd son «h» mais ne gagne pas assez de marchés. Puis c'est Usinor qui fond son acier en 2001 dans Arcelor pour finir chez l'indien Mittal. Et Pechiney qui disparaît dans une OPA hostile du canadien Alcan. En 2004, le ministre de l'Economie Nicolas Sarkozy tente de reprendre le flambeau du volontarisme sur l'air du «il faut sauver le soldat Alstom». Mais c'est pour mieux laisser le loup Bouygues entrer dans la bergerie. Dans l'affaire, les chantiers navals de Saint-Nazaire perdent leur pavillon français.

On connaît la suite : en 2014, un certain Emmanuel Macron, secrétaire général adjoint de l'Elysée puis ministre de l'Economie, scelle le démantèlement d'Alstom. La branche énergie est vendue à l'américain General Electric, qui non seulement ne créera pas les 1 000 emplois prévus, mais en supprimera plus de 500 en France, comme l'a révélé *Libé* le 22 janvier dernier. Et c'est encore Macron qui, dès son arrivée à l'Elysée, poussera à la vente de la branche rail d'Alstom, cette fois à l'allemand Siemens. Dictée par la menace supposée du chinois CRRC, mais plus

probablement par la soif de plus-value de l'actionnaire Bouygues, l'opération est un cas d'école en matière de démission politique. Fallait-il céder Alstom à Siemens alors que le fabricant du TGV affiche d'excellents résultats (475 millions de profits l'an dernier) et que son carnet de commandes est plein (40 milliards d'euros) ?

La Commission européenne a finalement mis son veto à la fusion, au nom de la concurrence libre et non faussée. A la grande fureur du gouvernement français, qui pourrait pourtant y voir une opportunité : Alstom est assez fort pour racheter son concurrent canadien Bombardier. Si l'Etat ne peut pas tout, il pourrait au

moins encourager un peu d'ambition. Car quand ils restent ancrés dans le pays qui les a vus grandir, les «champions français» restent les mieux placés pour maintenir et créer de l'emploi dans l'Hexagone, sans que cela freine pour autant leur expansion. ■

par Jean-Christophe Féraud





Chez Alcatel-Lucent, la valse des plans de départs

Depuis 2016 et son rachat par le finlandais Nokia, l'entreprise a connu trois PSE. Cette année, la direction prévoit de supprimer 408 postes dans les fonctions support.

Sur le site Nokia de Nozay (Essonne), spécialisé dans la R&D pour la future norme télécoms «5G», deux syndicalistes sont occupés à accrocher une banderole CGT avec des bouts de ficelle. Il y est écrit en lettres capitales «*Non aux licenciements, non aux délocalisations*». L'un d'eux, dépité, commente : «*On a ressorti celle de l'année dernière, celle du précédent plan social.*» Depuis le rachat du franco-américain Alcatel-Lucent par le géant des télécoms finlandais Nokia en 2016, les salariés ont déjà été visés par trois plans de sauvegarde de l'emploi (PSE), soit un par an. Pour ce troisième écrémage, la direction leur a annoncé début 2019 la suppression de 408 postes dans les métiers support (marketing, finance, administratif...) : 54 à Lannion (Côtes-d'Armor) et 354 à Nozay. Alors même que le bilan financier de la firme était positif au dernier trimestre 2018. «*On est dans une logique de marché, il faut satisfaire les actionnaires, donc réduire les coûts. La plupart des emplois vont être délocalisés en Hongrie, en Inde ou en Pologne, pour doubler les dividendes des actionnaires*», assure Claude Josseland, délégué syndical CGT. «*On a découvert que Nokia, c'était un modèle orienté vers les actionnaires*», abonde Pascal Guihéneuf, de la CFDT. Du côté de la direction, on justifie la décision par un plan d'économies de 700 millions d'euros au niveau mondial d'ici à fin 2020.

«C'était du vent»

En 2016, lors de la fusion des deux

groupes, le ministre de l'Économie de l'époque, Emmanuel Macron, s'en était pourtant félicité devant la presse, considérant cette union comme un futur «*grand champion européen*». Il avait néanmoins assuré qu'il se montrerait «*extrêmement vigilant à la préservation de l'emploi sur l'ensemble des sites productifs français*». Le PDG de Nokia, Rajeev Suri, lui avait fourni des garanties : emploi maintenu pour 4 200 personnes en France. Trois ans plus tard, le calcul est vite fait par les syndicats. À l'issue de ce nouveau plan social, le nombre de salariés descendra à 3 500. «*Tout ça, c'était du vent*», s'insurgent les représentants de l'intersyndicale CFDT-CFE-CGC-CGT-CFTC. Ils ont été reçus par le groupe de travail de la commission des affaires économiques de l'Assemblée, sans grand résultat.

Dans une entreprise où certains ont connu «*plus de 20 plans sociaux*» depuis leur embauche il y a trente ans, on se bat moins pour éviter les licenciements que pour obtenir de bonnes conditions de départ. La direction de Nokia a assuré que ces 408 suppressions de postes se feraient d'abord sur la base du volontariat. «*Les volontaires sont partis au premier plan social. Il va être difficile d'en trouver au troisième en trois ans*», soulignent les syndicats. Ils redoutent donc maintenant des départs forcés. Dans les couloirs, les salariés font le dos rond. «*Dans mon service, une personne sur trois doit partir. Personne ne veut quitter l'entreprise, du coup l'ambiance est vraiment mauvaise*», décrit Catherine,

une salariée qui «*fait] partie de ceux qui ne demandent qu'à travailler*». «*Pour se protéger des risques psychosociaux, certains font l'autruche*», décrit Jérôme Fouletier, élu CGT au comité social et économique (CSE, nouvelle instance représentative née des ordonnances travail) de l'entreprise. «*D'autres se voient comme un village gaulois qui résiste à l'envahisseur. Mais la réalité, c'est qu'un service peut être supprimé sans raison. Ça donne des situations où, l'année dernière, un service a reçu un mail de félicitations pour le travail accompli. Et dans la même semaine, on leur a dit : vous êtes virés*», poursuit le syndicaliste.

«Très anxieux»

Ceux qui décident de partir se posent aussi des questions : leur décision a-t-elle vraiment été prise librement ? Après trente ans dans l'entreprise, Véronique, 56 ans, videra son bureau en mars. Il y a encore peu, elle ne se voyait pas quitter une boîte qu'elle aimait à quelques années de la retraite. Mais ses collègues sont partis les uns après les autres. «*Lors du précédent plan social, presque tout mon service a été délocalisé. Sur onze personnes, il n'en restait que trois. Ceux avec qui on travaillait avant ne sont plus là, on ne sait plus à qui s'adresser. On vous fait quand même clairement passer le message... C'est très anxieux*», raconte-t-elle la voix étonnée.

Ultime humiliation, selon elle, il a été demandé à des employés sur le départ de former leurs remplaçants en

Hongrie. Beaucoup de ceux qui restent en sont persuadés : dans les mois à venir, d'autres entreprises risquent de connaître le même sort.

«*Avant, on délocalisait les ouvriers. Désormais, ce sont des cadres qu'on remplace en Hongrie ou en Pologne. C'est de la matière grise, avance Véro-*

nique. Ils sont en train de saboter les entreprises.» ■

par Gervan Kristanadjaja





Assurance chômage : cadres, à vous !

Edouard Philippe et Muriel Pénicaud ont précisé leurs intentions mardi après l'échec des négociations entre syndicats et patronat. Premiers visés : les cadres, dont le niveau maximal d'indemnités pourrait être revu à la baisse.

Ils n'en sont pas encore au stade des « solutions ». Mais en reprenant, comme prévu, le manche de la réforme de l'assurance chômage après l'échec des négociations entre syndicats et patronat, le Premier ministre, Edouard Philippe, et la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, ont confirmé, mardi, les intentions premières du gouvernement : pénaliser les entreprises qui abusent des contrats courts et revoir certaines règles d'indemnisation pour faire économiser à l'Unédic un milliard d'euros par an sur les trois prochaines années. Dans leur ligne de mire : les cadres.

A lire aussi « Il y a un réel danger à cantonner le rôle des syndicats à l'entreprise »

« Nous devons revoir notre système qui permet d'obtenir des niveaux d'indemnisation pour les salaires élevés qui sont trois fois supérieurs à ce qui se passe chez nos voisins », a pointé le Premier ministre mardi devant la presse. Le gouvernement est donc bien décidé à se montrer moins généreux avec les hauts salaires qui perdent leur emploi. En septembre, Philippe s'était déjà dit ouvert à la « dégressivité » des indemnités pour les salariés les mieux payés. Mais mardi, on l'a plutôt senti tenté par l'option « baisse de plafond ». Pénicaud a ainsi insisté sur le côté « atypique » de la France dans ce domaine : chez nous, « le plafond d'indemnisation est de 7 700 euros » tandis qu'au Danemark il

est « de 2 700 euros par mois », a précisé la ministre. « On voit bien qu'il y a une singularité française - ça ne veut pas dire qu'on va copier ce qui se passe ailleurs, a-t-elle ajouté. [Mais] plus l'indemnisation est élevée, plus il y a une incitation à rester longtemps au chômage. » Pour elle, il est donc « légitime », compte tenu d'une « situation de quasi-plein-emploi » chez les cadres, de regarder si « les règles d'indemnités doivent être exactement les mêmes » que celles des autres salariés.

« 150 000 à 200 000 » cadres seraient concernés

A combien pourrait alors être fixé le nouveau plafond ? Le gouvernement renvoie pour l'instant l'annonce de ses décisions « au printemps » - le temps d'une nouvelle phase de « concertation » avec les partenaires sociaux, qui s'ouvre cette semaine - avant de les inscrire dans un décret « d'ici l'été ». Selon l'entourage de Pénicaud, si la France s'alignait demain sur le Danemark, de « 150 000 à 200 000 » cadres seraient concernés. De quoi faire hurler leurs représentants : « Mon combat est simple, ma vision de la justice : qu'un cadre licencié à 50 ans ne soit pas obligé de vendre sa maison pour continuer à payer les études de ses enfants. Et ce, alors qu'il aura cotisé toute sa carrière pour s'assurer contre ce risque », a réagi François Hommeril, président de la CFE-CGC, critiquant un objectif de « faire des économies sur le dos de ceux qui fi-

nancent le plus la solidarité du régime d'assurance chômage ».

« A chaque fois qu'on baisse l'indemnisation des demandeurs d'emploi, on baisse leur capacité à retrouver du travail », avait anticipé, lundi, le secrétaire national de la CFDT, Laurent Berger. Du côté du patronat, on espère en profiter pour « diminuer, à due proportion, les cotisations acquittées par les entreprises », a par exemple proposé la Confédération des petites et moyennes entreprises. Hors de question, a répondu Pénicaud mardi. Quant à l'économie ainsi réalisée, elle « dépendra du curseur », élude-t-on au ministère.

« Personne ne nous a proposé une meilleure solution »

Il n'y a pas que pour les cadres que le gouvernement compte revoir les règles. Sans donner de précisions, Edouard Philippe a confirmé vouloir revoir les règles de calcul pour « que le travail paie plus que le chômage » : « Il existe des cas où le montant de l'allocation mensuelle est plus élevé que le salaire mensuel moyen perçu antérieurement », a-t-il affirmé mardi. Une situation « inéquitable », dit-on rue de Grenelle, car le calcul des droits en France se fait actuellement sur une base journalière et non mensuelle. « Cela concerne un demandeur d'emploi sur cinq », a affiché Muriel Pénicaud. Sauf que, dans les faits, nombre de personnes ayant alterné CDD et inactivité continuent de travailler même

lorsqu'elles sont indemnisées (sans quoi, à terme, elles n'ont plus droit à rien). Cela réduit donc les allocations qu'elles peuvent recevoir, selon les règles de cumul de Pôle Emploi. *«Il y a des disparités de calcul selon que l'on soit à temps partiel, qu'on cumule plusieurs CDD ou qu'on alterne contrats courts et chômage, reconnaît Denis Gravouil à la CGT. Mais il y a plusieurs formes de précarité. Cette dernière explose et c'est toujours sur les plus précaires qu'on essaye de faire des économies.»*

Pour s'éviter tout procès en «*stigmatisation*» des demandeurs d'emploi,

l'entourage de Muriel Pénicaud a tenu à préciser que ce ne sont pas *«les gens qui sont en cause, [mais] les règles»* d'indemnisation. *«Ce sujet n'a pas été assez discuté par les partenaires sociaux»*, avance un conseiller de la ministre du Travail pour justifier que le gouvernement s'en empare. Au risque d'inquiéter davantage les syndicats : *«A contrario, le gouvernement semble moins assuré quant à la mise en œuvre d'un bonus-malus sur les contrats courts»*, a critiqué FO. *«L'instrument est sur la table»*, a pourtant rappelé Philippe mardi, laissant toutefois la porte ouverte à un autre mécanisme s'il per-

mettait de *«refaire du CDI et des contrats longs la norme à l'embauche»*. Mais, *«à ce stade»*, a-t-il rappelé, *«personne ne nous a proposé une meilleure solution»*. Edouard Philippe y voit là une *«contrepartie»* aux ordonnances travail de 2017. *«Et vous avez noté que j'apprécie ce terme»*, a-t-il plaisanté, dix jours après l'avoir utilisé pour les bénéficiaires des aides sociales. Chacun son tour. ■

par Lilian Alemagna et Amandine Cailhol





FRANCE

«Il y a un réel danger à cantonner le rôle des syndicats à l'entreprise»

Spécialiste des questions sociales, Jean-Dominique Simonpoli alerte sur l'importance de faire évoluer le paritarisme.

Pour Jean-Dominique Simonpoli, coauteur de l'ouvrage *Dialogue social en France : entre blocages et big bang* (Odile Jacob, 2018), le paritarisme est à un tournant. Ce spécialiste des questions sociales, directeur général de l'association Dialogue, insiste sur la nécessité d'inventer une «*forme de coopération nouvelle*».

A lire aussi Assurance chômage : cadres, à vous !

Après dix séances de discussions, la négociation entre syndicats et organisations patronales réclamée par l'Etat en vue de réformer l'assurance chômage a échoué. Tous les acteurs se renvoient la balle. Qui est fautif ?

Il y avait un problème dès le départ : Emmanuel Macron a esquissé une feuille de route très contraignante pour les partenaires sociaux en leur demandant des économies drastiques. Et aujourd'hui, il pointe leur responsabilité. En somme, il dit : «Je leur ai prêté les clés du camion et ils n'ont pas réussi à le démarrer.» C'est un peu facile, car les syndicats et le patronat étaient dans une nasse dont ils ne pouvaient sortir. A se demander si on ne les a pas poussés vers un échec pour ensuite les vilipender et décrier leur représentativité... Certes, en matière d'assurance chômage, il y a toujours eu un ménage à trois entre les syndicats, les organisations patronales et l'Etat. Un pas de plus avait déjà été franchi avec la modification du financement de l'assurance chômage et le remplacement des cotisations sociales par de l'im-

pôt, avec la CSG. Là, on a le sentiment que les pouvoirs publics ont voulu reprendre la main.

Sans attendre, le Medef a dit envisager de quitter toutes les instances paritaires. Etonnante stratégie de défense du paritarisme...

Ces dernières années, le patronat a évolué. Il considère désormais que les grandes messes interprofessionnelles de la belle époque du dialogue social sont révolues. Le nouveau patron du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, ne s'en cache pas. Il a d'ailleurs été élu pour remettre tout cela à plat. Pour lui, il n'y a plus besoin de grands accords interprofessionnels, car les branches et les entreprises doivent être les lieux centraux de la négociation. De la même manière, le Président pense que les syndicats sont seulement utiles dans les entreprises, voire au niveau de la branche. Et qu'à l'inverse, tout ce qui relève de l'intérêt général doit revenir à l'Etat.

Et les syndicats ?

Ils sont conscients de la nécessité de refonder le paritarisme. Toutefois, ils ont chacun des visions différentes. Certains doutent de l'intérêt de s'engager dans le paritarisme, car ils pensent qu'ils perdent trop de temps dans la négociation et ne sont pas assez proches des salariés. Mais tous admettent qu'on est dans une nouvelle période. Ils savent aussi que cet échec sur l'assurance chômage risque de conforter l'image négative

des syndicats. D'autant que la question de leur représentativité se pose également au travers d'autres événements : le mouvement des gilets jaunes par exemple, dont ils sont absents, la baisse de la participation aux élections professionnelles... Tout cela devrait les inciter à s'interroger sur leur capacité à mobiliser. Après le dédagisme en politique, on n'est pas à l'abri d'un dédagisme syndical. Mais ce moment peut être assez positif pour le syndicalisme, s'il arrive à réagir pour retrouver son rôle essentiel.

Le paritarisme interprofessionnel peut donc encore être sauvé ?

Le paritarisme n'est pas mort, mais il pourrait devenir tout à fait différent. A condition qu'il y ait une véritable volonté du côté patronal et une unité des syndicats. Pour l'instant, on en est loin. Or il y a un réel danger à abandonner le niveau interprofessionnel et à cantonner le rôle des corps intermédiaires à l'entreprise. C'est un pari dangereux pour la démocratie. Les accords interprofessionnels ont vécu longtemps, et ces dispositifs ont marqué la réalité sociale de notre pays. Parce qu'ils avaient justement été construits ensemble, entre le patronat et les syndicats, ils ont eu une influence réelle sur la situation des salariés. En renvoyant tout aux entreprises, la solidarité risque d'être balayée. Là où il y a des syndicats forts, les salariés s'en sortiront. Ailleurs, ils risquent d'être affaiblis. ■





EXPRESSO

Enfin un geste pour les hôpitaux

Est-ce un geste «historique», comme le dit la ministre de la Santé ? Mardi, Agnès Buzyn a, en tout cas, annoncé une hausse des tarifs hospitaliers qui déterminent le budget des hôpitaux, mettant de fait un terme à huit ans de baisse. «*Les tarifs seront en hausse de 0,5 %, a ainsi déclaré mardi matin la ministre sur RTL. L'état permanent sur l'hôpital va pouvoir être desserré cette année.*»

En d'autres termes - mais c'est assez technique -, dans la tarification à l'activité, le financement des établissements de soins dépend du nombre d'actes pratiqués, auxquels correspondent des tarifs, c'est-à-dire les montants remboursés chaque année

aux hôpitaux par l'assurance maladie. En 2019, c'est l'enveloppe de financement des établissements ayant une activité de médecine, chirurgie et obstétrique (MCO) qui progressera de 0,5 %. Les hôpitaux psychiatriques disposeront quant à eux de 100 millions d'euros supplémentaires, puisque ces derniers fonctionnent avec une enveloppe globale. Tous les observateurs le concèdent : ce geste, même s'il reste limité, semble marquer un changement, les tarifs MCO ayant baissé encore de 0,5 % l'année dernière. «*Nous avons été entendus*», s'est ainsi réjoui le président de la Fédération de l'hospitalisation privée, Lamine Gharbi. «*C'est un signal positif et la contrepartie des efforts fournis ces dernières années par les hô-*

pitaux, a poursuivi Frédéric Valle-toux, qui dirige la Fédération hospitalière de France. Cela va donner un peu d'oxygène au système, même si cela doit n'avoir que peu d'impact sur le déficit global des hôpitaux publics, qui est prévu autour d'un milliard d'euros fin 2019.»

Ce coup de pouce est aussi diplomatique. Il intervient alors que commencent les discussions autour de la prochaine loi santé, qui devrait être débattue avant l'été. Ce texte devrait revoir, entre autres, la carte hospitalière avec la labellisation de plus de 400 hôpitaux de proximité, sujet sensible dans les territoires souffrant de déserts médicaux. ■





FRANCE—UNÉDIC

Les partenaires sociaux entre attentisme et inquiétude

A l'exception de la CGT, les partenaires sociaux ont réagi mezza voce aux annonces gouvernementales. Ils attendent de voir la tournure que vont prendre les consultations.

« Le gouvernement s'apprête à mettre en oeuvre toutes les mauvaises idées du patronat [...]. Dans le même temps, il renonce [au] bonus-malus promis par Macron. » La CGT a encore une fois tonné, après la présentation de la feuille de route du gouvernement sur l'assurance-chômage. Mais les autres partenaires sociaux ont réagi mezza voce.

« Dès le départ, au vu du contenu de la lettre de cadrage, c'était le scénario le plus probable », commente, un brin fataliste, un syndicaliste. Et ils ont tous noté le contraste avec le coup de chaud provoqué en fin de semaine dernière par les déclarations incendiaires du chef de l'Etat. « Il n'y a pas eu d'agressivité dans le propos du Premier ministre », remarque sobriement un dirigeant patronal.

« Jeu de dupes »

Il n'a pas échappé en outre aux représentants des entreprises que pour que le chef de gouvernement évoque le « bonus-malus », il a fallu que les journalistes l'interrogent précisément sur le sujet brandi pourtant en étendard par Emmanuel Macron début janvier. Cela leur a manifeste-

ment donné le sentiment que la partie n'était pas forcément déjà perdue.

Le Medef, dont le président Geoffroy Roux de Bézieux, a menacé de quitter les organismes paritaires dimanche, s'est contenté d'annoncer qu'il ira à la consultation qui démarre ce mercredi.

La confédération des PME s'est plus avancée : « Le bonus-malus reste envisagé, 'personne n'ayant proposé une meilleure solution', la CPME présentera donc une alternative. » « Le patronat avait une proposition tout à fait raisonnable qui aboutissait aux résultats escomptés, avec jusqu'à 800 millions d'économie et un coût de 5 euros par contrat court », a déclaré aux « Echos » le président de l'U2P, Alain Griset, qui compte remettre le sujet sur la table lors de son rendez-vous avec Muriel Pénicaud.

Force ouvrière, elle, a bien l'intention de revenir à la charge avec son mécanisme de bonus-malus calqué sur celui des accidents du travail et maladies professionnelles soutenu par tous les syndicats. Mais comme les autres organisations de salariés, la centrale d'Yves Veyrier craint la mise

en oeuvre des économies qui étaient déjà inscrites dans la lettre de cadrage des négociations qui ont échoué. Au-delà de la réduction du plafond d'indemnisation, le gouvernement pourrait toucher au mode de calcul de l'allocation et toucher là tous les chômeurs. Le président de la CFE-CGC, François Hommeril, particulièrement remonté sur la baisse des indemnités versées aux cadres, ira lui aussi au ministère du Travail, mais il doute de pouvoir être entendu. « On est dans un jeu de dupes », a-t-il regretté sur LCI.

Reste une source d'inquiétude largement partagée : l'annonce de l'ouverture de la concertation au-delà des seuls partenaires sociaux à d'autres acteurs, associations, clubs patronaux, parlementaires... « Cela va sans doute faire beaucoup de cacophonie, alors que patronat et syndicats ont mûri les sujets », regrette un syndicaliste tandis qu'un responsable patronal se demande si l'objectif sera « d'aboutir à des mesures fixées d'avance ou d'aller vers d'autres pistes ». ■

par Leïla De Comarmond





Raymond Soubie : « Le problème est l'attractivité des syndicats et du patronat »

Spécialiste du monde social et président des sociétés de conseil Alixio et Taddeo, Raymond Soubie analyse les conséquences de l'échec de la négociation sur la réforme de l'assurance-chômage et se penche sur le devenir du paritarisme, ce système de gestion conjoint entre organisations patronales et syndicales.

LE FIGARO.-L'échec de la négociation entre syndicats et patronat sur la réforme de l'assurance-chômage marque-t-il la fin du paritarisme ?

Raymond SOUBIE.-Je ne crois pas qu'on puisse parler d'une fin du paritarisme, ne serait-ce que parce que le gouvernement n'a pas intérêt à y mettre fin et qu'il n'en a pas l'intention. Je m'explique : le gouvernement a mis la barre très haut avec cette réforme et la négociation a sans grande surprise échoué. À partir du moment où l'exécutif peut reprendre la main et mener la réforme tout seul par décret, il n'a aucun intérêt à provoquer un peu plus les partenaires sociaux en mettant un terme à la gestion paritaire de l'assurance-chômage. Et puis, en remplaçant les cotisations sociales salariales par une hausse de la CSG et donc l'impôt, il a déjà largement repris la main sur le système qui n'est plus un « pur » régime paritaire.

Toutefois, cet échec – qui était couru d'avance – affaiblit un peu plus le rôle des partenaires sociaux...

Le paritarisme est affaibli avant tout parce que ses acteurs sont en mau-

vaise forme. Ils traversent, à des degrés divers, une mauvaise période depuis plusieurs années déjà. Du côté des organisations syndicales, on peut observer une hausse de l'abstention aux élections professionnelles, des jeunes qui n'ont plus envie d'adhérer à un syndicat. Le patronat se trouve quant à lui dans une phase de questionnements, et il se cherche, à l'instar du Medef qui veut même changer de nom. Aujourd'hui, le problème central est moins le sursaut du paritarisme que le maintien de l'attractivité des syndicats et du patronat.

Les syndicats et le patronat pourraient décider de jeter l'éponge et sortir de la gestion paritaire ?

C'est une question qui se pose. Au Medef, la position n'est pas unanime sur l'avenir du paritarisme. Certains y sont attachés et d'autres n'y croient plus du tout. À terme, le patronat pourrait décider de moins s'impliquer dans les discussions au niveau national. En revanche, les syndicats y sont toujours très attachés. Par ailleurs, Emmanuel Macron estime que le rôle des partenaires sociaux est davantage au niveau des entreprises qu'à l'échelon national. Sauf qu'il est très difficile d'avoir des syndicats qui pèsent et agissent dans l'entreprise mais qui restent faibles au niveau national.



Raymond Soubie, spécialiste du monde social. Photo : DENIS DUPOUY/LE FIGARO

Les partenaires sociaux n'ont-ils pas aussi trop souvent cherché à défendre leur pré carré au détriment de l'efficacité ?

Ceux qui accusent les partenaires sociaux de mauvaise gestion systématique se trompent. Leur gouvernance de la retraite complémentaire des salariés du privé en est une parfaite illustration. En 2015, ils ont pris le taureau par les cornes en décidant de fusionner les deux régimes en place (Agirc et Arrco) pour éviter la faillite. Ils ont fait preuve d'une grande inventivité. Ils étaient entièrement responsables du système, contraints, et ils ont ainsi assumé leur responsabilité.

C'est différent avec l'assurance-chômage car l'Unedic (gestionnaire de l'assurance-chômage) peut émettre de la dette, qui frôle aujourd'hui les 35 milliards d'euros et qui est garantie par l'État. Cette situation provoque des fuites en avant et déresponsabilise. Il fallait contraindre les partenaires sociaux à limiter cette dette.

Cet affaiblissement des syndicats et du patronat est-il dangereux pour la société ?

Le risque est que cet affaiblissement renforce des mouvements qui ne sont pas structurés et pas vraiment constructifs, comme on le voit aujourd'hui dans le contexte difficile des « gilets jaunes ». Et si les par-

tenaires sociaux devaient être encore plus affaiblis, le dialogue social se tiendrait avec qui ? Le gouvernement négocierait avec qui ? Il faut bien garder en tête que s'il n'y a plus d'intermédiaire entre l'exécutif et les ci-

toyens, cela peut mener à des formes dangereuses d'autoritarisme. | ■

par M. M.

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

“ «S'il n'y a plus d'intermédiaire entre l'exécutif et les citoyens, cela peut mener à des formes dangereuses d'autoritarisme » RAYMOND SOUBIE



MOUVEMENTS SOCIAUX



Gardes à vue de gilets jaunes : les consignes de la discorde

Les consignes sont pour le moins surprenantes. Dans une note rédigée le 12 janvier et adressée à tous les magistrats du parquet de Paris, le procureur de la République de Paris, Rémy Heitz, délivre des consignes sur le traitement judiciaire à réserver aux gilets jaunes, arrêtés en masse ces dernières semaines. Révélé le 30 janvier par *Canard enchaîné*, ce mail intitulé «Permanence gilets jaunes» fait de nouveau parler de lui, avec la publication, lundi, d'un communiqué du Syndicat de la magistrature, classé à gauche.

Dans la note en question, Heitz conseille aux parquetiers de ne «lever les gardes à vue» des personnes interpellées que «le samedi soir ou le dimanche matin afin d'éviter que les intéressés grossissent à nouveau les rangs des fauteurs de trouble». Ou encore de privilégier l'inscription de ces

gardés à vue au fichier TAJ («traitement d'antécédents judiciaires») commun à la police et à la gendarmerie, même «lorsque les faits ne sont pas constitués».

Pour Vincent Charmoillaux, secrétaire national du Syndicat de la magistrature, ces instructions constituent «un détournement total de ce que sont la garde à vue et le rôle du parquet». Alors qu'environ 8 400 personnes ont été interpellées depuis le début du mouvement, le porte-parole du syndicat dit que ces consignes s'inscrivent dans un mouvement plus global «inquiétant» : «Cette inflexion du judiciaire vers le maintien de l'ordre est quelque chose que nous avons déjà constaté avec le recours à ce fameux délit de participation à un groupement violent, créé par la loi du 2 mars 2010, qui a été utilisé massivement pour les gilets jaunes.»

Un gilet jaune, des lunettes de piscine... La détention de certains objets aux abords des lieux de mobilisation a pu être considérée comme un motif suffisant de garde à vue. «Beaucoup ont été prises sur ce motif pour garder des gens le temps de la manifestation», dénonce Vincent Charmoillaux. Mardi, Dunja Mijatovic, la commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, s'est inquiétée des interpellations et des gardes à vue «de personnes souhaitant se rendre à une manifestation sans qu'aucune infraction ne soit finalement caractérisée». Elle qualifie ces pratiques de «graves ingérences dans l'exercice des libertés d'aller et venir, de réunion et d'expression». ■

par Chloé Pilorget-Rezzouk





FRANCE

" Gilets jaunes " : le Conseil de l'Europe demande la suspension du LBD

La commissaire aux droits de l'homme invite Paris à revoir sa doctrine d'usage de cette arme

La commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a rendu public, mardi 26 février, un mémorandum -relativement sévère adressé aux -autorités françaises concernant le maintien de l'ordre lors des manifestations des " gilets jaunes ". Dunja Mijatovic les invite à " mieux respecter les droits de l'homme ", à " ne pas apporter de restrictions excessives à la liberté de réunion pacifique " et à " suspendre l'usage du lanceur de balle de -défense ". Le lanceur de balles de défense (LBD) est accusé de causer de graves blessures chez les manifestants et la responsable bosnienne demande à Paris de revoir " au plus vite " la doctrine d'usage de ces armes. Elles devraient, provisoirement, ne plus être utilisées, estime Mme Mijatovic, qui invite aussi le gouvernement à publier des données plus détaillées sur les personnes blessées.

Le commissariat aux droits de l'homme est une institution indépendante au sein du Conseil de l'Europe, qui regroupe 47 Etats membres. Implanté à Strasbourg, celui-ci est censé favoriser le respect des droits humains et des règles démocratiques. Le rapport sur le mouvement des " gilets jaunes " a été réalisé à l'initiative de la commissaire, à l'issue notamment d'une visite en France, le 28 janvier où elle a rencontré, entre autres, Laurent Nuñez, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur. Cette note n'a aucune portée juridique. " Nous jugions nécessaire d'obtenir plus d'informations sur ce

vaste mouvement, de longue durée, qui implique un maintien de l'ordre sévère ", commente un porte-parole. Des manifestations de masse en Turquie, en Catalogne ou en Ukraine ont déjà fait l'objet d'études semblables.

Mesurant le caractère très sensible du dossier, la commissaire prend soin de préciser qu'elle condamne " fermeture " la violence, les propos et les agressions racistes, antisémites ou homophobes de certains manifestants, ainsi que les violences contre des journalistes. Reconnaisant la complexité du maintien de l'ordre " dans un contexte de grande tension et de fatigue ", dénonçant les violences contre les policiers et appelant à ce qu'ils soient correctement payés et formés, le rapport rappelle toutefois que " la tâche première des membres des forces de l'ordre consiste à protéger les citoyens et les droits de l'homme ". Mme Mijatovic insiste aussi sur le fait qu'aucune impunité ne doit être admise en matière de violences policières. Et il convient de pouvoir toujours les dénoncer.

Un appel à " la prudence " est parallèlement adressé aux autorités judiciaires qui devraient montrer " de la retenue " en matière de -recours à la comparution immédiate et aux audiences de nuit. Des inquiétudes se font jour également à propos des interpellations et placements en garde à vue de personnes souhaitant se rendre à une manifestation sans qu'aucune infraction ne soit finalement relevée, ni aucune poursuite

engagée, à l'issue des gardes à vue. " Ces pratiques constituent de graves ingérences dans l'exercice des libertés d'aller et venir, de réunion et d'expression ", juge le rapport, estimant qu'elles ne peuvent devenir des outils préventifs du maintien de l'ordre.

A cet égard, le législateur devrait s'assurer que la loi visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations " respecte pleinement le droit à la liberté de réunion ". Une interdiction administrative de manifester constituerait une grave ingérence dans l'exercice de ce droit, estime la commissaire, et il conviendrait de ne pas ériger en délit la dissimulation volontaire " sans motif légitime " de tout ou partie du visage dans, ou aux abords, d'une manifestation.

Nouvelle discussion

Dans ses recommandations, la commissaire aux droits de l'homme plaide, enfin, contre certaines dispositions de la proposition de loi visant à prévenir les violences lors des défilés, qui doit revenir devant le Sénat, en seconde lecture, à partir du 12 mars. Les conclusions ont été transmises il y a une dizaine de jours au gouvernement. Celui-ci a décidé d'y répondre rapidement, avant qu'une nouvelle discussion s'engage avec l'organe européen.

Dans une note de cinq pages consultée par *Le Monde*, Paris réplique que les dispositifs de sécurité encadrant les manifestations étaient tous conformes aux dispositions légales.

Et que la proposition de loi montrée du doigt - présente désormais toutes les garanties " de solidité et de sécurité juridique ". Le gouvernement conteste l'idée d'une suspension de l'usage des LBD et rappelle l'avis du Conseil d'Etat, qui a estimé qu'ils sont adaptés lors de manifestations, marquées par " des violences volontaires, des voies de fait, des atteintes aux biens et des destructions ". " Seules

les enquêtes de l'IGPN - la police des polices - ou les enquêtes pénales peuvent établir un usage disproportionné de la force ", indique aussi la réponse.

A propos des comparutions immédiates - 26 % de l'ensemble des réponses pénales -, c'est " la gravité des troubles " qui a nécessité des réponses judiciaires rapides. Et en ce qui

concerne la liberté de réunion, la réplique souligne que le Conseil constitutionnel a admis qu'elle puisse être limitée s'il s'agit de sauvegarder l'ordre public.

Jean-Pierre Stroobants ■

par Jean-Pierre Stroobants





Licenciés sans ménagement, les ArjoWiggins montent à Bercy

Les 238 lettres de licenciement sont arrivées. Mais les salariés de la papeterie en liquidation judiciaire n'abandonnent pas : ils manifesteront aujourd'hui devant le ministère de l'Economie.

Jouy-sur-Morin

Par Hendrik Delaire (avec J.O. et Sé.B.)

Au moment de recevoir ma lettre de licenciement, j'étais triste car je me suis dit que c'était la fin. Nous avons le sentiment d'avoir été trahis par l'Etat, qui nous a promis que nous éviterions la liquidation judiciaire et nous soutiendrait, mais cela n'a rien changé, voire empiré les choses ! » C'est un sentiment de colère mêlé de tristesse qu'a ressenti Rémy au moment de recevoir sa lettre de licenciement. Comme tous ses collègues, ce salarié d'ArjoWiggins est désormais officiellement au chômage.

Basée à Jouy-sur-Morin, cette usine, spécialisée dans la fabrication de papier sécurisé pour billets et documents officiels, a été placée en liquidation judiciaire le 16 janvier par le tribunal commerce de Nanterre (Hauts-de-Seine). Une décision rendue effective le 30 janvier, qui met 238 personnes au chômage, dont 220 sur le site de Jouy-sur-Morin.

La direction aux abonnés absents

Un courrier en particulier a fait sortir Rémy de ses gonds, celui proposant aux salariés « d'indiquer s'ils accepteraient de recevoir des offres de reclassement hors du territoire natio-

nal ». « Aucun pays, ni aucune entreprise susceptible de nous reprendre ne sont cités, c'est un véritable fou-tage de gueule ! »

Mais les salariés ne l'entendent pas de cette oreille et ne désarment pas. Ils manifesteront ce midi à Bercy (Paris XII E), devant le ministère de l'Economie, contre la disparition de leurs emplois et pour des indemnités supplémentaires.

Membre du comité d'entreprise et représentant syndical CGT, Didier Olanier énumère les principales revendications des salariés. « Nous voulons des indemnités de 50 000 € par salariés et nous souhaitons que le groupe soit repris par un autre, ou éventuellement par les salariés en dernier recours », martèle le syndicaliste. « En dehors des indemnités légales, le plan de social est vide », insiste M e Michel Henry, avocat des salariés.

Si la direction d'ArjoWiggins est aux abonnés absents depuis le début du dossier, l'Etat et les hommes politiques sont aussi dans le viseur des salariés. « Certains élus nous écoutent, mais personne ne fait rien ! Près de 80 % des salariés vivent dans un rayon de 10 à 15 km autour de l'usine. Si elle ferme, il sera impossible pour nous de retrouver du travail dans un secteur déjà sinistré ! », dénonce Didier Olanier, bien décidé à poursuivre la mobilisation pour sau-

ver les emplois.

Depuis plusieurs semaines une centaine de salariés se relaient pour garder le site, son matériel de production et les précieuses bobines de papier sécurisé. « Nous avons un véritable butin entre nos mains. Les préfectures sont déjà en pénurie pour les cartes grises. L'Etat veut jouer le bluff, mais en cas d'intervention des forces de l'ordre, tout est prêt pour détruire ces nombreuses bobines en seulement quelques minutes », prévient Didier Olanier, qui refuse de préciser les quantités de papier restant. « Si on en brûle de temps en temps, c'est qu'il nous en reste ! », assène le syndicaliste. « On ne lâchera pas ! », renchérit Rémy. Seule lueur d'espoir pour les Arjo : la possibilité qu'un repreneur se manifeste à la dernière minute. « Un acquéreur potentiel s'est dit intéressé, mais sans plus de précision », affirme M e Michel Henry (lire encadré). ■



Jouy-sur-Morin, le 6 février.

